

L'INCORRUPTIBLE

Bulletin des Amis de Robespierre (ARBR)

n° 98

4^{me} trimestre 2016

« Il n'est pas possible de ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans la révolution française »
J. Porion, évêque constitutionnel du Pas-de-Calais

Redécouvrir la Grande Révolution dans « un récit national » d'aujourd'hui

Il est urgent que les Français jeunes et moins jeunes redécouvrent la Révolution Française.

Pourquoi ?

Depuis quelques années l'Histoire de la Révolution française occupe une place de plus en plus restreinte dans les programmes d'histoire de l'école primaire et du secondaire. Le fameux « récit national » est devenu l'unique préoccupation d'une partie réactionnaire de l'échiquier politique. Il voudrait que soit négligée la rupture apportée par la Révolution française et le rôle majeur du « peuple » dans celle-ci. S'il doit y avoir « récit national » une autre vision de celui-ci doit être envisagée au regard des nouvelles approches historiques de ces dernières années. Nous ne pouvons que nous appuyer sur celles-ci, dès lors, pour redonner toute sa place à la Révolution française et redynamiser l'apprentissage d'une citoyenneté ouverte et offerte à tous.

Nostalgique, la Révolution rêvait d'une République à la Romaine, semblable à celle qui mit fin au dernier roi de Rome, au VI^{ème} siècle avant Jésus Christ, mais pro-

phétique, elle avertit l'humanité dont elle ne pourra survivre qu'en respectant les Droits de l'Homme. Universelle, elle est dans « le roman national », car elle s'adresse à tous les peuples opprimés aujourd'hui, comme hier. Un message unique est central du « roman national » depuis plus de deux siècles : la liberté, l'égalité et la fraternité. Ce message ne peut être dissous dans une vision étroite de l'histoire nationale, pour le bien être d'une minorité. Seul, un enseignement dynamique, ouvert sur le monde et « conservateur de la Révolution » pourra prévenir des débordements possibles « du roman national » limité à une idée de la France qui n'existe pas. Redécouvrir la Grande révolution est impératif.

Autrefois familière, son histoire nous est devenue plus lointaine, à mesure que s'éloigne la mémoire. Pourtant, cet épisode est sans doute le plus fort de toute l'aventure séculaire des Français.

La révolution française est l'un de ces combats immenses entre un peuple qui a décidé de s'affranchir des liens du passé et le

vieux monde de l'Ancien Régime. Des personnalités hors du commun, nées de l'instant révolutionnaire lui-même, Mirabeau, Barnave, Danton, Saint-Just, Robespierre, bien sûr, l'ont incarnée.

Imagine-t-on assez quelle fut la force de la contestation ou de l'imagination, pour faire des Français sujets d'une Majesté royale, les citoyens d'une République, invité à se tutoyer, à se réunir dans des fêtes immenses enfin conscientes du pouvoir qu'avaient sur eux l'Église et l'État ?

Pour longtemps encore, la conscience des hommes sera habitée du souvenir et du message de la Révolution Française et de ses hommes. Robespierre fut peut-être un de ces plus illustres représentants. Pour sa mémoire et celle de la Grande Révolution : redécouvrons à travers des textes, des images, les réalités quotidiennes, « les ombres comme les Lumières » (*) d'une période où l'on a vécu intensément.

Bernard Vandeplas.

(*) Michel Vovelle « la révolution française expliquée à ma petite fille », éd. Seuil 2006

SOMMAIRE

- Page 2-3 : L'affaire Deteuf (suite)
- Page 3 : *Chacun en pensera ce qu'il voudra*
Où en est-on de la maison de Robespierre ?
- Page 4 : Interview de Adriana Assini
- Page 5 : Robespierre et Danton, l'éternel duel ?
- Page 6 : Une admiratrice de Robespierre : Mme Chalabre
- Page 7 : Arras, les débuts du comité de surveillance
- Page 8 : Les femmes et la Révolution française
- Page 9 : Les ouvriers de la soie
- Page 10 : Du suffrage censitaire au suffrage universel
Les gloires de la république
Monument Paris XVIème

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2016 le siège social de l'ARBR est transféré dans les nouveaux locaux de l'Office Culturel d'Arras (adresse ci-dessous)

Veuillez également prendre note de la nouvelle adresse-mail

LES AMIS DE ROBESPIERRE (A.R.B.R.)
Office culturel
2, rue de la Douzième
62000 ARRAS

Mail : association.arbr@amis-robspierre.org
Site : www.amis-robspierre.org

Office Culturel
d'Arras



I.P.N.S

1783-1786 – Pour défendre l'«innocence opprimée» du cordier Deteuf, Robespierre dénonce le «privilège d'impunité» dont l'abbaye d'Anchin entend pouvoir bénéficier

Le grand Prieur d'Anchin aurait sans doute préféré ne pas être mêlé à cette affaire relevant d'une dénonciation calomnieuse intervenue dans le ressort de la justice de l'abbaye. Le grand train mené par son moine-receveur, ne laissant pourtant personne dupe de ses manquements et détournements, le grand Prieur lui-même lui avait demandé de rembourser ses dettes à l'abbaye. Faute de quoi, à l'initiative du grand Prieur, le moine avait vite été placé, par lettre de cachet, en maison de force.

D'autre part, le grand Prieur ne pouvait pas, ne pas s'être rendu compte des errements de la justice locale de Pecquencourt, d'autant que Deteuf et sa sœur, forts de l'innocence du cordier, se démenaient en continuant d'intervenir auprès de l'abbaye qui persistait à refuser tout arrangement.

Un premier mémoire présenté à Arras par l'avocat de Douai Maître Lejosne faisait clairement allusion au jugement favorable au rétablissement du paratonnerre que venaient d'obtenir Robespierre et Buissart. Le contenu de ce mémoire permet d'établir qu'à ce moment, au moins la réputation, si ce n'est la personne même de l'avocat arrageois n'étaient pas restées étrangères à Deteuf et son avocat qui agissaient probablement de concert avec son confrère.

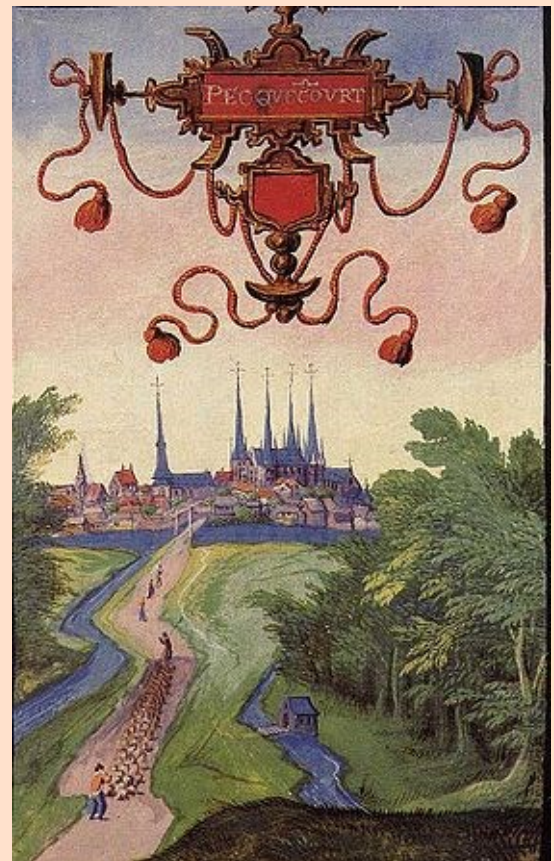
Il faudra attendre le treize novembre 1783, pour qu'un premier jugement préparatoire rendu à Arras innocente définitivement le cordier, réclamant en même temps que son dénonciateur puisse être identifié. Bien que lavé de son honneur, faute de tiers identifié responsable de la dénonciation calomnieuse, Deteuf, se voyait tout de même condamné aux dépens ce qui n'était pas rien quand en plus les frais d'avocats s'accumulaient. Tout le temps que le Procureur de Pecquencourt maintiendrait qu'il s'était auto saisi de la plainte sur la base d'une accusation reposant sur la rumeur publique, toute future requête contre un dénonciateur inconnu devenait impossible à soutenir. Et comme de plus, le moine, «mort civilement», était de surcroît insolvable., toute requête le mettant en cause était étouffée dans l'œuf.

« Nous tous qui nous glorifions du titre de citoyens, demandons que les lois soient faites pour tous »

C'est dans ce contexte représentant une avancée importante que l'affaire se complique. Tout le poids de la suite à adopter pour continuer à défendre les intérêts de Deteuf reposaient désormais entièrement sur les épaules de Robespierre. Dans cette configuration juridique délicate, estimant qu'il était peine perdue de continuer à mettre en cause la responsabilité du seul moine, Robespierre allait opter pour la mise en cause de la responsabilité de sa communauté représentée par son grand Prieur dont les activités du moine-receveur relevaient.

C'était audacieux car, depuis le début, retors et fuyant, le grand Prieur s'était montré coriace. C'était aussi risqué car en lui donnant un retentissement à la hauteur de l'importance d'une mise en cause réorientée vers la responsabilité d'un opulent monastère, l'affaire pouvait avoir une valeur d'exemplarité et devenir affaire à la mode. Mais ce risque n'était pas fait pour impressionner le moins du monde celui que les développements de l'affaire du paratonnerre avait aguerri.

Mais pour étayer sa demande Robespierre pouvait produire la lettre d'un religieux de l'abbaye à la sœur de Deteuf faisant état de la duplicité de la réponse du grand Prieur aux sollicitations d'indemnisation adressées par la famille Deteuf. Robespierre introduirait donc une requête pour que, au titre de réparation du préjudice et des dommages et intérêts moraux et



L'abbaye Saint-Sauveur d'Anchin au XVI^e siècle, cartulaire de l'Album de Croÿ, dessiné par Adrien de Montigny

pécuniaires que l'affaire lui avaient occasionnés, le grand Prieur indemnise Deteuf à hauteur de trente mille livres ou à défaut d'un montant que voudrait bien fixer la cour (*)

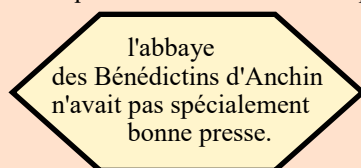
Dans son mémoire Robespierre se placera d'entrée de jeu du point de vue du respect de «l'innocence opprimée» de son client. Puis, à la fin, selon une méthode et un raisonnement bien rodé chez les avocats, il développe que, sans cela, son client risquait d'être la victime d'un «privilège d'impunité». En théorisant ce concept, Robespierre portait la discussion sur un des fondements de l'ordre social qui, dans ce cas précis, visait les dignitaires religieux qu'étaient le Grand Prieur d'Anchin mais aussi l'Abbé commendataire, le Cardinal Duc d'York nommé à ce bénéfice par le roi. Se livrant à une charge vigoureuse il se faisait aussi le porte parole de «nous tous qui nous glorifions du titre de citoyen» [...] demandons que les lois soient faites pour tous; que toute injustice soit réparée, quelque soit l'état et la qualité de celui qui l'a commise». Toutefois en restant au niveau des conséquences que cela impliquait sur l'état de la société et sans

(suite page 3)

décliner ces privilèges, Robespierre n'allait pas jusqu'à s'en prendre à la transformation de tout l'édifice social.

Sans doute, agacé par la stratégie d'évitement et d'esquive que depuis le début l'abbaye opposait, Robespierre n'attendra pas le jugement pour publier son mémoire. Contre les usages en vigueur, et pardessus la tête des juges, il prendra l'opinion publique à témoin dans un mémoire qui accusait l'abbaye de complicité et qu'il publiait en novembre 1783 à l'issue de la session des Etats d'Artois.

De son côté, l'abbaye recourait aux services du ténor du barreau d'Arras, Me Liborel qui, au delà d'un argumentaire somme toute attendu, allait se montrer lui aussi plus qu'agacé. Sortant du strict cadre juridique, il attaquera le mémoire de Robespierre



qualifié de «libelle infâme» et de «diffamation la plus atroce consignée dans un écrit». En même temps, du haut de la position que lui conférait son statut au Conseil Provincial d'Arras, il se posait en défenseur des us et coutumes en matière de déontologie des avocats, n'épargnant pas au passage la personne du jeune avocat qu'il retrouvait en face lui. Hervé Leuwers voit dans la charge violente de Liborel contre Robespierre un possible calcul. Pour ce renard de Liborel il s'agissait aussi de peser ainsi et indirectement sur la fixation du montant de l'indemnisation demandée. Il n'est pas non plus exclu que Liborel ait voulu aussi au passage donner une leçon à son jeune confrère en réglant un compte avec celui dont il avait patronné les débuts au barreau d'Arras et qui s'était vite détaché de lui pour se rapprocher de Buissart.

Jean Comyn estime que des rencontres et pourparlers ont eu lieu entre Robespierre et le grand

Prieur. D'après lui c'est Buissart qui a dû conseiller à Robespierre d'agir de la sorte. En intervenant ainsi, il s'agissait aussi pour Robespierre de faire pression sur le grand Prieur qui, bien que connaissant la situation, se refusait depuis le début à l'admettre et à transiger (*). Sans doute s'agissait il aussi pour ce dernier d'éviter d'écorner un peu plus l'image de l'opulente abbaye et celle du corps du clergé en général. Selon plusieurs historiens, les oratoriens à qui la famille Robespierre est liée depuis des années ainsi que dans une mesure moindre l'évêque d'Arras ne devaient probablement pas voir d'un mauvais œil la mise en cause de l'abbaye de Bénédictins d'Anchin qui n'avait pas spécialement bonne presse.

Au final l'affaire trouvait son issue dans un compromis financier duquel on peut déduire l'existence en amont de transactions portant sur le montant de l'indemnisation révisé à hauteur de six milles livres. Dans la foulée et tout à fait logiquement Deteuf se désista de son procès contre l'abbaye ce que en 1786 le Tribunal acta. Concluant que cette transaction doit être considérée comme un désaveu et même comme une «humiliation», la psycho histoire n'a pas hésité à prendre parti de façon tendancieuse dans les leçons à tirer de ce qui constitue pourtant, conformément à la requête, à une victoire conséquente pour Deteuf.

Arsène Duquesne

(*) Cette alternative ouvrant la porte à une possible transaction sur le montant de la demande de réparation est méconnue. C'est pourtant dans ce cadre que s'effectuer le règlement de l'affaire comme indiqué ci-après

A lire ou à relire: -

L'affaire Deteuf –Jean Comyn -1989 – Un fascicule des Amis de Robespierre –
Le Tome II des œuvres judiciaires de Robespierre – SER -

Chacun en pensera ce qu'il voudra...

Il est parfois des déclarations, discours ou écrits de la période révolutionnaire qui nous rappellent étrangement les situations que nous vivons aujourd'hui. Mais peut-être que tout le monde n'a pas la même lecture de ce qui s'est dit alors, ou de ce qui se passe aujourd'hui. Cette rubrique propose un extrait de discours sans commentaire. Ainsi, chacun en pensera ce qu'il voudra...

*« Jamais, dans une monarchie, l'opulence d'un particulier ne peut le mettre au-dessus du prince; dans une république, elle peut aisément le mettre au-dessus des lois »
J-J Rousseau (lettre à d'Alembert)*

Où en est-on de la maison de Robespierre ?

Dans le bulletin précédent, nous annonçons la décision imminente du maire d'Arras concernant le devenir de la maison de Robespierre, et la suite qu'il comptait donner à nos propositions.

A ce jour (début décembre), aucune réponse ne nous est parvenue. Restons optimistes et espérons que les réticences résiduelles au sein du conseil municipal ne vont pas finir par l'emporter. Affaire à suivre...

Interview exclusive

Notre amie Michèle Campagne a interviewé **Adriana Assini**, à propos de la sortie de son livre « un caffè con Robespierre », qui vient d'obtenir le prix *L'Ucorno* de Rovigo, pour le meilleur roman historique de l'année en Italie. Faute de place, nous n'en publions ici qu'un extrait. Le texte complet peut être consulté sur notre site.
N.B : Nous souhaitons la bienvenue à Adriana Assini qui vient d'adhérer aux "Amis de Robespierre".

Présentation de l'auteur

Ecrivain de romans historiques et aquarelliste reconnue, Adriana Assini vit à Rome, sa ville natale. A part *Un caffè con Robespierre* (*Un café avec Robespierre*) qui a obtenu la seconde place du prestigieux Prix *L'Iguana* 2016, de l'Institut des Etudes Philosophiques de Naples et le prix *L'Ucorno* de Rovigo, pour le meilleur roman historique de l'année, elle a publié une dizaine de romans dont *Le rose di Cordova* (*Les roses de Cordoue*), une



biographie revisitée de Jeanne lère de Castille dite la Folle, qui est sortie également en Espagne, où elle fut l'objet de thèses de doctorat. En 2015, l'Université de Séville a organisé un congrès sur l'ensemble de son œuvre. Ses aquarelles ont été exposées à Londres, Bruxelles, Madrid, Rome et Séville, et certaines ont été choisies pour illustrer des publications en Italie et en Espagne.

Présentation du roman

Selon un critique italien, Anna Maria Cristino, *Un caffè con Robespierre* fait le récit d'une "histoire minimaliste dans un contexte maximaliste". En effet, la petite histoire des protagonistes, Manon et Bertrand Blondel, nous permet d'entrer dans la grande Histoire de la Révolution française. Le roman débute par l'exécution de Marie-Antoinette et prend fin peu de temps après la mort de Robespierre. D'excès en espoirs, le Paris de la Terreur revit à travers les lieux et les protagonistes les plus en vue au sein d'une transformation rapide des mœurs.

Ayant dû quitter Versailles où ils travaillaient au service de Marie-Antoinette, l'une comme modiste et l'autre comme cuisinier, Manon, jacobine et Bertrand, monarchiste, ne peuvent éviter le naufrage de leur union

tandis qu'au fil des pages et des événements se dessine le profil extraordinaire de Maximilien de Robespierre qui habite justement à deux pas de chez eux, rue Saint Honoré.

Alors que Manon caresse le rêve de pouvoir discuter un jour avec Robespierre devant une tasse de "café bouillant", son mariage va à la dérive et Bertrand se résigne à quitter Paris pour Naples où règne la sœur de Marie-Antoinette. C'est justement là, qu'au contact du petit peuple, il prendra conscience des maux provoqués par la monarchie, ce qu'il ne voulait pas voir alors dans la vie dorée de Versailles. Entre-temps, en France, la République vacille, et avant que Manon ait pu réaliser son rêve de rencontrer Robespierre, elle verra son idôle devenir le bouc émissaire "d'erreurs et d'horreurs" d'une Révolution que beaucoup avaient trahie.

Adriana Assini a répondu à nos questions (interview et traduction de Michèle Campagne)

Pourquoi Robespierre? Quelles sont les motivations de votre choix?

En ce qui me concerne, je peux affirmer que la Révolution française a joué un rôle prépondérant dans ma formation humaine, culturelle et politique et parmi les acteurs de cet événement exceptionnel de l'histoire de l'humanité, Maximilien de Robespierre fut celui qui a retenu davantage mon attention. Cet homme juste et droit a forcé mon admiration pour n'avoir jamais trahi ses principes, une fois au pouvoir, en payant de sa vie sa cohérence, son honnêteté et sa loyauté. Depuis lors, ces sentiments n'ont fait que se renforcer au fil de mes lectures.

A un moment de ma carrière d'écrivain de romans historiques, j'ai voulu le faire connaître à mes lecteurs malgré les difficultés que je risquais d'affronter en abordant un personnage aussi prestigieux. La protagoniste du roman et quelques autres

personnages mineurs ont la charge de dessiner son profil politique, de mettre en évidence son amour pour le peuple et sa recherche d'un bonheur social, sans pour autant oublier certains aspects moins connus de sa personnalité, de ses goûts et de ses habitudes, tout en nous laissant deviner, aussi, le poids de sa solitude.

Il s'agit pour ma part d'un hommage modeste destiné à un grand homme qui appartient désormais à l'histoire du Monde. Un hommage qui voudrait maintenir vivante l'attention sur Robespierre et contribuer à la 'réévaluation' de son rôle au sein de la Révolution.

La suite de l'interview peut être consultée sur notre site (www.amis-robspierre.org) :

Quel accueil votre roman a-t-il reçu en Italie?

Une féministe comme vous (au même titre que Manon, la protagoniste du roman), a-t-elle des raisons de s'intéresser à Robespierre?

Pourquoi l'Italie s'est-elle intéressée aux idées de Robespierre?

Votre roman a-t-il été influencé par la situation politique actuelle en Italie ?

« Danton le mythe et l'Histoire » est un ouvrage très intéressant qui vient de paraître aux Éditions Armand Colin sous la direction de Michel Biard et Hervé Leuwers. (mai 2016) (1) Comme le « Robespierre, portraits croisés » paru en 2012, il se compose d'articles de différents historiens revisitant ici le personnage de Danton et son action politique, sorte de « mise au point » plus ou moins thématique et chronologique. Ce sont donc 14 articles qui évoquent Danton, personnage important de la Révolution mais souvent déformé par les enjeux politiques du XIXe siècle.

L'historiographie s'est emparée elle-aussi de Danton, et la grande querelle entre les historiens de la IIIe République, Aulard et Mathiez, a contribué à brouiller l'image de Danton et ainsi sans doute celle de Robespierre.

C'est naturellement Hervé Leuwers, professeur à l'Université de Lille III, directeur des Annales Historiques de la Révolution Française et auteur d'une biographie universitaire importante sur Robespierre aux Éditions Fayard en 2014 (et rééditée en poche depuis mai 2016) qui évoque les relations complexes (et compliquées?) entre Danton et Robespierre.

L'article d'une douzaine de pages s'intitule: « Danton et Robespierre. Le duel réinventé. »

L'auteur part d'un constat. Lorsqu'on nomme ces personnages, il y a une opposition à tous les niveaux: « Deux noms que l'on rapproche ou, plutôt que l'on oppose. » Et entre les deux, « Il faut choisir. » Cette opposition qui subsiste aujourd'hui s'inscrit dans les enjeux et combats politiques du XIXe siècle dont le paroxysme se situe sans nul doute en 1889 lors du centenaire de la Révolution dans une IIIe République juste consolidée.

Or, constate justement Hervé Leuwers « Avant le printemps 1794, nul duel Danton-Robespierre ».

Et de rappeler les combats communs des deux révolutionnaires dont celui contre La Fayette en 1791 et 1792. Les deux hommes s'apprécient.

La lettre de Robespierre à Danton du 15 février 1793 atteste de cette amitié, au moment du décès de l'épouse de Danton.

Aux Jacobins, le 3 décembre 1793-13 frimaire an II, Robespierre défend un Danton attaqué, dont la probité est remise en cause. « Avant d'accuser Danton, le conventionnel Robespierre va longtemps le soutenir, voire le défendre. »

L'élimination des factions est-elle « le grand drame de germinal » selon l'expression d'Albert Soboul? (2) Leuwers insiste d'abord sur l'hésitation de Robespierre, une irrésolution accentuée par sa maladie de plûviose-ventôse. « Tout indique que Robespierre a longuement hésité avant de s'en prendre à Danton, mais aussi à Camille, l'ancien camarade de collège. » Finalement, l'élimination des factions s'avère « nécessaire à la Révolution ».

Se déroulant sur trois semaines, elle a, selon l'auteur, « une part d'improvisation » et s'effectue en trois phases: l'arrestation et l'exécution des hébertistes en ventôse, le rapport d'Amar, du Comité de Sûreté générale contre « la faction de l'étranger » comprenant Chabot, Basire, Delaunay d'Angers, Jullien de Toulouse et Fabre d'Églantine et leur comparution au Tribunal révolutionnaire et finalement l'arrestation de Danton, Philippeaux, Delacroix et Desmoulins dans la nuit du 30 au 31 mars 1794.

Le procès à charge contre Danton lui assurera sans doute certaines faveurs de la postérité, ce que résume Hervé

Leuwers dans une belle phrase: « Dans l'affaire Danton, le tribunal révolutionnaire fait preuve d'une exceptionnelle célérité. »

Désormais, après germinal an II, le nom de Danton représente l'un des factieux, pire ennemi de la patrie. Robespierre a fourni l'argumentaire politique à Saint-Just pour accabler Danton dont les multiples accusations inspirent la question: « Comment a-t-on pu lui faire confiance? »

De nombreux membres des Comités se sont montrés beaucoup plus impitoyables que Robespierre à l'égard de Danton dont Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois du Comité de Salut public.

On aurait pu y ajouter de nombreux membres du Comité de Sûreté générale dont particulièrement Vadier.

Il faut noter l'attitude très ferme de Robespierre contre les dantonistes aux Jacobins ce 16 germinal, notamment contre le dantoniste Dufourny, exclu du club puis arrêté.

On peut s'interroger légitimement sur les raisons profondes de l'élimination des factions et de Danton. Dans le même ouvrage Raymonde Monnier y voit surtout « le retentissement public de la guerre que se livrent, dans le Père Duchesne et le Vieux Cordelier, Jacques René Hébert et le député Camille Desmoulins. » (3)

Hervé Leuwers insiste sur la cohésion du gouvernement révolutionnaire autour des Comités et ajoute cette phrase obscure qui mériterait explication: « Mais a-t-on pu abattre une « colonne de la liberté » sans fragiliser l'édifice entier? Robespierre et le Comité de Salut public l'ont cru. »

Le 9 thermidor est ensuite symboliquement considéré comme une revanche des dantonistes et finalement le point de départ du duel posthume Danton-

Robespierre.

On peut regretter que le très bon livre des biographies croisées « Quand Robespierre et Danton inventaient la France » d'André Stil publié aux Éditions Grasset en 1988 ne soit pas cité.

Hervé Leuwers nous livre cependant une bonne synthèse sur les relations complexes entre les deux révolutionnaires, relations qui seront revisitées à la lueur des enjeux politiques des siècles suivants.

Bruno Decriem

1: Biard (Michel) et Leuwers (Hervé): Danton Le mythe et l'Histoire, Éditions Armand Colin, mai 2016, 231 P.

P.141-153: Hervé Leuwers: Danton et Robespierre. Le duel réinventé.

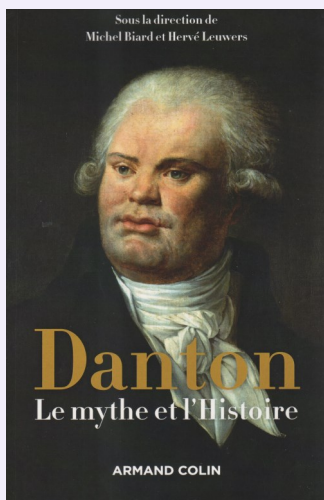
(sauf exception, les citations proviennent de cet article)

2: Soboul (Albert): Portraits de révolutionnaires, Editions Sociales/Messidor, 1986, 313 P.

P. 196. (Jacques-René Hébert et le Père Duchesne en l'an II)

3: Monnier (Raymonde): L' « école révolutionnaire » des

Dans la rubrique *Actualités* de notre site, Alcide Carton, président de l'ARBR, publie une lettre ouverte au directeur des programmes d'ARTE, après la diffusion récente du *Danton* de A. Wajda



Une admiratrice de Maximilien Robespierre : lettre de Madame Chalabre du 11 janvier 1792

Cette lettre a été écrite lors d'un débat qui allait conduire la nation française à la guerre. D'une part, l'agitation désordonnée des émigrés, l'inquiétude des souverains étaient une menace pour la paix, d'autre part, la déclaration de Pillnitz n'impliquait pas une rupture, enfin maintenir la paix était encore possible. Cependant, la poussée subite de sentiments belliqueux en France allait balayer les cris d'alarme de ceux, peu nombreux, qui appréhendaient les conséquences d'une guerre même victorieuse. Robespierre fut l'homme qui se dressa contre une guerre néfaste à la Révolution et au-delà à la liberté du peuple français.

La lettre qui fait l'objet de cet article est adressée à Robespierre le 11 janvier 1792. La belle lettre de Jeanne-Marie de Rigny, Madame Roger de Chalabre (1) à propos du discours sur la guerre de Robespierre, dénonçant les préparatifs de guerre et l'esprit militaire qui pourrait tuer la liberté, montre que Robespierre n'est pas seul dans son combat, même si peu de témoignages nous sont parvenus.

Revenons au contexte historique : situation singulière, la guerre a été voulue par trois groupes, pour des raisons différentes, voire opposées. Le roi, la cour, la reine surtout, attendent avec impatience l'intervention collective et victorieuse des rois. « *La force armée a tout détruit, il n'y a que la force armée qui puisse tout réparer* » dit Marie-Antoinette.

La Fayette et ses amis comptent s'appuyer sur l'armée pour fortifier leur influence. Les Girondins enfin, les plus remuants, se persuadent que les troubles qui minent l'action de l'Assemblée, cesseront dès qu'on aura forcé le roi à se démasquer. Pour cela, un seul moyen, la guerre, dont Brissot ne met pas en doute le succès rapide ; la France, entraînant les peuples opprimés dans une nouvelle croisade, obligera les rois à reconnaître la Révolution.

Pourtant des voix se sont élevées en faveur de la paix : les ministres feuillants, qui craignent le manque de préparation de la France, mais surtout Robespierre qui, pendant trois mois, lutte à la tribune des Jacobins contre le fougueux Brissot, éclairant avec lucidité prophétique tous les dangers d'une politique belliqueuse.

Robespierre expose par exemple à la tribune des Jacobins le 2 janvier 1792 : « ... *La guerre est bonne pour les officiers militaires, pour les ambitieux, pour les agitateurs qui spéculent sur ces sortes d'événements ; elle est bonne pour la cour, elle est bonne pour le pouvoir exécutif dont elle augmente l'autorité, la popularité, l'ascendant ; elle est bonne pour la coalition des nobles, des intrigants, des modérés qui gouvernent la France...* » Il poursuit : « ... *La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger, pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armées...* » « ... *Nos victoires mêmes de nos généraux seraient plus funestes que nos défaites mêmes...* »

Quelques jours après Madame Chalabre écrit à Robespierre : « *Non je ne trouve pas d'expression qui puisse rendre à l'admirable Robespierre la surprise, l'émotion que m'a causée la lecture de son intéressant et utile discours dans la dernière Révolution de Paris [journal qui publie le discours de Robespierre]. Les patriotes ont bien fait de l'insérer, parce que ce journal se lit beaucoup et va partout. On ne saurait trop se hâter de prémunir les vrais Français contre le piège exécrationnel de la guerre. Mais hélas ! je crains*

bien que ce ne soit un parti pris dans l'assemblée nationale car le député Ramond [de Carbonnière] nous annonce un long et beau rapport du comité diplomatique dont les conclusions seront sans doute pour la guerre, Juste ciel ! Que de trahisons ! malheureuse patrie. De faux guides vous détournent encore du bon chemin par de nouvelles ruses plus fines que celles des modérés. Elles n'ont pas un caractère si marqué de fausseté et n'en sont que plus dangereuses.

Patriotes égarés dit-on à ceux qui ne veulent point la guerre. Ah ! continuons de nous égarer ainsi pour l'étouffer et sauver la patrie. Encore un discours aux jacobins lundi joué par les cruels partisans de la guerre qui s'y acharnent comme les corbeaux à leur proie.

S'il en est ainsi désespérons du salut de la patrie. Vainqueur même avec le pouvoir ennemi, c'est être vaincu.

C'est la solution de toute la question mais comme vous le dites, on veut toujours être à côté. Comment avec tant soi peu de jugement donner dans un pareil piège ? Cela me paraît incroyable ; au lieu de suivre la nature on aime mieux raisonner contre. Fi, fi de l'éloquence est bien le cas. Faibles humains qui ventez vos lumières, l'instinct des animaux est bien supérieur à votre bel esprit, car il ne les trompe jamais.

Je ne puis résister au sentiment de reconnaissance que m'inspire la vertueuse conduite et les sages écrits du fidèle Robespierre malgré le conseil qu'il nous donne lui-même de ne pas trop nous laisser à ces transports.

Sa touchante modestie produira l'effet contraire à en juger par moi, mais il ne sera pas dangereux pour la liberté, la plus noble émulation en sera le fruit.

Salut, amitié, Chalabre ».

Madame de Chalabre est connue pour avoir été une admiratrice frénétique de Maximilien Robespierre qu'elle rencontra probablement en 1790. Jusqu'à la mort de celui-ci, Madame de Chalabre inonda Robespierre de lettres et de missives dans lesquelles elle clamait son soutien, son amour de la liberté et de l'égalité. Au lendemain du 9 thermidor, elle fut arrêtée et mise en prison. Elle était considérée comme une robespierriste active et dangereuse. A en croire certains témoignages, elle aurait joué auprès de Robespierre, pendant les mois de la terreur un rôle équivoque d'indicatrice ?

Les prévisions de Robespierre dans ses grands discours étaient justes : il fallait combattre l'aristocratie hors des frontières, et la détruire à l'intérieur de la Nation. La guerre a été néfaste à la liberté, seul Robespierre et quelques admirateurs et admiratrices fidèles en avaient été convaincus.

Bernard Vandeplass

1. Madame Chalabre se dit marquise, mais certains auteurs l'intitulent baronne ou comtesse. Beaucoup soupçonnent, en fait, que le titre nobiliaire des Roger de Chalabre ait été usurpé. Elle est née vers 1752 (elle a 43 ans en janvier 1795). On ne connaît pas l'identité de son mari. On sait seulement qu'elle est très riche : sa fortune vient de ce que, dans sa belle-famille, on est joueur, croupier ou entrepreneur de jeux de père en fils. Un de ses proches parents était seigneur du marquisat d'Ussé, il a été croupier et banquier de la reine Marie-Antoinette, qui a mis le jeu en vogue à la cour, et a gagné des sommes colossales. (d'après <http://www.valmorency.fr/119.html>).

ARRAS : LES DEBUTS DU COMITE DE SURVEILLANCE

C'est en mars 1793 que, la situation s'étant aggravée, la Convention décide de créer dans chaque commune un Comité de Surveillance. D'abord chargé d'établir la liste des étrangers, puis éventuellement de les arrêter, ce Comité fut, dès frimaire an II, chargé « **d'appliquer les lois révolutionnaires et de prendre les mesures de sûreté et de salut public** ».

Nous avons eu l'occasion de publier une lettre, trouvée aux archives départementales du Pas-de-Calais, dans laquelle Augustin Robespierre félicite les Arrageois d'avoir, dès avril 1793, créé un Comité de Surveillance.

Le Comité d'Arras tint en effet sa première séance le 17 germinal de l'an I (6 avril 1793).

Il comptait dix membres : deux administrateurs du département, deux du district, deux du Conseil général de la commune, deux de la garde nationale, deux de la société populaire.

Il se renouvelait tous les huit jours par moitié et tenait séance le matin et l'après midi ; et deux membres assuraient une permanence la nuit.

Le registre du Comité, quotidiennement tenu à jour, nous renseigne sur les événements qui émaillent la vie arrageoise.

Les premiers temps ils ne sont pas d'extrême importance, plus tard, et surtout avec l'arrivée de la mission Le Bon et l'approche des troupes ennemies, l'action du Comité va nettement se durcir.

Dès les premières séances le Comité s'inquiète de la qualité des verrous aux portes de la ville fermées chaque soir, du peu de sérieux de la garde de nuit et un conflit oppose le Comité aux autorités militaires qui voulaient être dépositaires des clés. Des frictions naissent aussi avec les autorités municipales à l'occasion par exemple, de l'attribution des passeports (indispensables pour entrer ou sortir de la ville), de l'autorisation donnée au maître de postes de fournir des chevaux, ou d'ouvrir le courrier suspect.

Extraits de la période de mai à novembre 1793 (frimaire an II)

Par exemple : Deux boulangers ont voulu vendre le pain à 15 sols alors que la taxe est de 14.

Dénoncer la citoyenne Marguerite soupçonnée de porter des lettres secrètement chez le comte X.

Le citoyen Navarre fils, conducteur en chef d'artillerie, s'est servi de ses chevaux pour une partie de plaisir en allant d'Arras à Dunkerque.

Le concierge de la maison d'arrêt du Rivage avertit le Comité que 9 prisonniers se sont échappés la nuit. Signalements donnés aux chefs des 4 portes de la ville et à la gendarmerie.

L'état-major de la Garde nationale s'inquiète de ce que l'on trouve peu de monde pour passer la nuit au Comité de surveillance et que souvent il ne se présente personne.

Le citoyen Le Bon, partant comme député à Paris, demande un passeport. On le lui donne.

Un charretier de la 4me Cie de la 4ème division d'artillerie est mis en état d'arrestation pour avoir infligé un mauvais traitement à un cheval.

Le Comité demande à la municipalité la liste des citoyens étrangers non connus comme patriotes pour les mettre en état d'arrestation.

Le citoyen X a voulu vendre 8 livres la livre de sucre taxée à 6 livres. A répondu qu'il ne connaissait pas la taxe, considéré comme suspect mis en état d'arrestation.

Le citoyen F., regardé comme suspect tant par sa conduite que pour ses propos est mis en état d'arrestation à la maison St Vaast.

Les arrestations sont fréquentes mais le régime des prisonniers est peu rigoureux.

Par exemple : La citoyenne veuve Demazières et ses filles sortiront de la maison d'arrêt abbatiale pour aller assister au contrat de mariage d'une de ses filles et elles y rentreront aussitôt.

Le citoyen Gayant sera libre de suivre les travaux publics pour lesquels il a été jugé nécessaire ; il sortira tous les jours de la maison d'arrêt abbatiale et y rentrera pour coucher.

Le citoyen Mingreval attendu ses infirmités et les soins qu'elles exigent retournera chez lui ainsi que sa fille et seront gardés à vue chez eux.

Le citoyen Hodoyez sera élargi pendant quinze jours pour prêter secours à sa femme qui va accoucher.



Emblème de la Société populaire d'Arras. (Arch. dép. du Pas-de-Calais. Coll. Barbier).

Le 19 brumaire (9 novembre 93) le Représentant du Peuple Joseph Lebon supprime les Comités de surveillance des autres communes et décrète que celui d'Arras portera sa vigilance sur l'ensemble du District. Il compte désormais 24 membres (un épicier, un dégraisseur, un tailleur, deux chantres, un ancien cocher...).

Lebon demande de ne point confondre le patriote avec les intrigants, les aristocrates, les feuillants, les modérés, les suppôts de la feue royauté, d'écraser le hideux fanatisme et de surveiller tous les prêtres.

Le citoyen Demeuliez, accusateur public, est nommé président du Comité remanié par acclamation.

Le 1er frimaire un nouveau règlement beaucoup plus rigoureux est adopté.

C.L.

Les femmes et la Révolution Française

On se rend très rarement compte de l'importance du rôle joué par les femmes dans l'avènement de la République. Et pourtant il n'est pas téméraire de prétendre qu'elles eurent une influence majeure : que ce soit à la prise de la Bastille, soit les 5 et 6 octobre 1789, soit aux vaillantes qui combattirent dans les armées de la République, soit celles qui moururent dignement sur l'échafaud.

La France se flatte par la Révolution de 1789 d'avoir été la première Grande Nation à jeter à bas la monarchie puis à proclamer la Liberté, l'Égalité et enfin la Fraternité. Il existe peu de nations qui se montrèrent aussi ingrates que la France envers les femmes. N'est-elle pas la dernière Grande Nation d'Europe qui accorda l'égalité des sexes devant le suffrage universel ?

Les femmes participent à la Révolution, pour preuve cette gravure sur les journées d'octobre 1789.



Il y a trois femmes et trois hommes sur la gravure, la parité est donc d'une part respectée par le dessinateur, d'autre part, deux femmes sont installées sur un canon, et l'une d'elles est en parfaite symétrie avec un garde national, ce qui met les femmes à égalité avec les hommes y compris dans la défense de la Révolution. Les femmes sont donc, ici, les héroïnes de ces journées d'octobre 1789, car elles ont pris l'initiative d'aller à Versailles pour ramener la famille royale à Paris.

En septembre 1791, Olympe de Gouges publie : « une déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ». (extraits) :

Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme : nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions mêmes fondamentales, la femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ; pourvu que ses manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi.

La Déclaration d'Olympe de Gouges est calquée sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Devant l'exclusion des femmes du droit de vote par la constitution de 1791, Olympe de Gouges réagit en reprenant les droits énoncés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 en y associant de façon explicite les femmes. Jusqu'en 1791, elle pouvait espérer que cette déclaration s'applique à l'Homme en tant que genre humain, donc aussi bien aux femmes qu'aux hommes. En outre certains révolutionnaires comme Condorcet plaidaient en faveur des droits politiques pour les femmes. En effet, le philosophe révolutionnaire publia en juillet 1790 un article en faveur du droit de vote des femmes.

La loi autorisant le divorce avec des conditions identiques pour les hommes et les femmes est promulguée en septembre 1792. Les femmes ont donc obtenu le droit de divorcer aux mêmes conditions que les hommes, mais Bonaparte revient sur cette égalité : les hommes peuvent obtenir le divorce plus facilement en cas d'adultère (code civil de 1804).

Les rares « légions d'amazones » constituées pour défendre la « patrie en danger, » sont rarement acceptées dans les armées révolutionnaires (printemps été 1793). Les femmes qui combattent le font en se travestissant en homme. L'égalité entre femmes et hommes avance peu durant la Révolution française. En octobre 1793, Olympe de Gouges est exécutée car elle a soutenu les girondins, et dans l'élan, la Convention vote l'interdiction des clubs féminins ! Après thermidor an II, en 1795, les femmes ne sont plus autorisées à assister aux assemblées politiques. Les femmes dérangent les révolutionnaires de toutes tendances, comme nous le montre cet « avis aux républicaines » paru dans le journal le Moniteur en 1793 ou Chaumette, procureur de Paris sous la terreur écrit : « Rappelez-vous l'impudente Olympe de Gouges qui la première institua des sociétés de femmes et abandonna les soins du ménage pour se mêler de la République et dont la tête est tombée sous le fer vengeur des lois. »

Pour Chaumette et beaucoup d'autres hommes de toutes tendances, la République est une chose trop sérieuse pour qu'une femme puisse y donner un quelconque avis ! Les soins du ménage semblent réserver uniquement aux femmes !

La République ne devrait-elle pas « faire le ménage » parmi ses représentants hommes pour que les femmes participent, enfin, pleinement à la vie politique de la Nation ?

Bernard Vandepias

A Lyon, ville ouvrière par excellence, le problème du droit à l'existence se posa de façon aiguë avant même le début de la Révolution. Les ouvriers de la soie, « les canuts » (1), travaillaient à la tâche (nous dirions aujourd'hui en sous-traitance) pour les gros négociants ou les marchands-fabricants de la ville. Ils étaient dispersés dans un grand nombre de petits ateliers. Leurs conditions de vie et de travail étaient à la limite du tolérable : horaires de travail variant entre 15 et 18 heures par jour (avant l'aube et jusque tard dans la nuit), salaires de misère et à la tâche, d'où la très grande précarité, logements insalubres et surpeuplés, nécessité de faire travailler femmes et enfants pour faire vivre la famille, etc. En 1786, les canuts lancèrent une grève¹ pour revendiquer une augmentation des salaires et la fixation d'un tarif qui en garantisse la valeur constante (un genre de SMIC avant l'heure, en quelque sorte). Le 8 août, la grève, qui avait gagné de proche en proche, tourna à la rébellion. Maîtres et compagnons luttaient ensemble. Denis Monnet, l'un des meneurs, un maître-ouvrier, avait rédigé un mémoire dont voici un extrait : « *Quand on ne considérerait les ouvriers en soie que comme les instruments mécaniques nécessaires à la fabrication des étoffes, ou qu'abstraction faite de leur qualité d'hommes qui doit intéresser toute la société à leur sort, on eût l'inhumanité de vouloir les traiter comme des animaux domestiques que l'on entretient et ne conserve que pour les bénéfices que leur travail procure, toujours faudrait-il leur accorder la subsistance qu'on est forcé de fournir à ceux-ci, si l'on ne veut pas s'exposer à se voir bientôt frustré du fruit de leurs travaux* ». (2)

Il soulevait ainsi avec éloquence la question du droit à l'existence. Le mouvement de grève connut une telle extension que les consuls de la ville tentèrent de désamorcer le conflit, et les marchands-fabricants consentirent à quelques concessions, pour mieux dominer les canuts ultérieurement : ils cédèrent sur les augmentations réclamées et les tisseurs gagnèrent deux sous de plus par aune tissée. Mais, dans le même temps, on lança la répression contre les meneurs dont deux furent arrêtés, jugés avec une célérité qui surprend à une époque où les lenteurs de la justice étaient notoires, et condamnés à mort. Alors qu'ils venaient d'obtenir leur grâce, les autorités hâtèrent leur exécution et ils furent pendus sur la place des Terreaux quelques heures avant l'arrivée des lettres de grâce ... Cette hâte apportée au supplice des meneurs montre la panique qui s'était emparée de la bourgeoisie lyonnaise face à cette rébellion organisée et solidaire des canuts, considérés (et méprisés) comme des bêtes de somme.

La riposte des possédants : la négociation salariale directe entre patron et salariés

A la suite de cette insurrection de Lyon, un arrêt royal du 3 septembre 1786 recommandait le libre jeu de l'offre et de la demande dans les transactions sur les salaires. Autrement dit, les salaires devaient être négociés « de gré à gré » entre le patron et les salariés. C'était introduire le libéralisme dans les négociations salariales. Denis Monnet analysa ainsi ce texte : « *Entre hommes égaux en moyens et en pouvoirs qui, par cette raison, ne peuvent être soumis à la discrétion des uns ni des autres, la liberté qu'établit ce règlement ne peut que leur être avantageuse, mais à l'égard des ouvriers en soie, destitués de tous moyens, dont la subsistance journalière dépend tout entière de leur travail journalier, cette liberté les livre totalement à la merci du fabricant, qui peut, sans se nuire, suspendre la fabrication et par là réduire l'ouvrier au salaire qu'il lui plaît de fixer, bien instruit que celui-ci, forcé par la loi impérieuse du*

besoin, sera bien obligé de se soumettre à celui qu'il veut lui imposer. C'est ainsi que, depuis cette loi, on a vu plusieurs négociants contraindre l'ouvrier à travailler à moitié prix et forcer ainsi des pères de famille à travailler, eux, leur femme, leurs enfants, dix-sept ou dix-huit heures par jour, à ne pouvoir subsister sans recevoir les bienfaits des citoyens par les souscriptions ouvertes en leur faveur. » Denis Monnet faisait preuve d'une grande lucidité, démontant consciencieusement **cette hypocrisie qu'est le mythe de l'égalité entre employeur et employés dans les négociations salariales**. Le problème du droit à l'existence et le rôle central du rapport entre salaire et prix des subsistances était mis en évidence avec clarté. Cette conscience de leurs intérêts qu'avaient manifestée les canuts et la solidarité sans faille dont ils avaient fait preuve avait



La révolte des Canuts, Lyon 1831

semé la panique chez les possédants, et c'est ce qui explique qu'à Lyon la lutte entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires prit dès le début la tournure très violente d'une lutte sans merci.

Un antagonisme social très affirmé dès le début de la Révolution

Après la répression qui s'était abattue sur les canuts lors de leur révolte de 1786, un mur de haine opposa désormais les ouvriers de Lyon à cette classe possédante impitoyable. Lyon devint un cas à part dans le mouvement révolutionnaire qui débuta en 1789. Si ailleurs l'alliance se fit jusqu'en 1791 entre ouvriers, apprentis, artisans, boutiquiers, manufacturiers, négociants et banquiers, dans le grand mouvement d'enthousiasme qui unit tous les membres du Tiers état, riches et pauvres confondus, à Lyon, par contre, la méfiance et l'hostilité entre ouvriers et possédants prévalurent car le contentieux n'était pas réglé. Les maîtres de la Fabrique recherchèrent toujours une alliance avec l'aristocratie qu'ils redoutaient moins que le petit peuple laborieux. Denis Monnet, qui avait réussi à échapper à la répression de 1786, figura parmi les électeurs du Tiers aux Etats généraux et son mémoire fut repris mot pour mot dans les cahiers de doléance de la Fabrique des soies. Dès juin 1789, l'antagonisme se précisa lorsque la nouvelle arriva à Lyon que les Etats Généraux s'étaient constitués en Assemblée nationale constituante (20 juin). Les ouvriers descendirent dans la rue pour manifester bruyamment leur joie. Mais les consuls (les élus municipaux) publièrent deux textes menaçants dans lesquels transparaissait une peur panique du mouvement populaire : **il était interdit de jouer de la musique, de porter des flambeaux, des chandelles, et même ... de s'attrouper**. Le 3 juillet, les consuls, assimilant les ouvriers qui manifestaient leur joie à des « brigands qui infestent la ville » encouragèrent les « bons citoyens » (c'est-à-dire les possédants) à se rendre à l'Hôtel de ville où on leur remettrait des armes pour « courir sus aux brigands ». Comme la foule s'en prenait aux barrières d'octroi, symbole d'une fiscalité haïe, la répression s'accrut : deux ouvriers furent arrêtés, l'un fut pendu, l'autre envoyé aux galères. La municipalité, qui défendait les possédants, battit le rappel des troupes pour organiser la répression.

Anne-Marie Coustou-Miralles

1. le terme de canut n'apparaît qu'au début du XIX^{ème} siècle, avec l'industrialisation du travail de la soie. Il est employé ici car il s'agit du même groupe social, tant du point de vue professionnel que de sa tradition de luttes ouvrières.

2. MOISSONNIER Maurice, *La révolte des Canuts*, Editions sociales, Paris 1958

DU SUFFRAGE CENSITAIRE AU SUFFRAGE UNIVERSEL

1789 :

En 1789, Robespierre est l'un des seuls députés à s'opposer à l'instauration du suffrage censitaire et à défendre -sous les huées- que « tous les hommes ont un droit égal à la législation ».

1790 :

En 1790, le suffrage censitaire indirect est établi : votes au premier degré pour désigner des électeurs, les hommes de plus de 25 ans qui paient une contribution de 3 jours de travail, soit 4 millions de votants (60 % de la population masculine).

Au final, 50 000 électeurs élisent les députés à l'assemblée.

1792 :

Le souhait de Robespierre de voir les citoyens disposer du droit de vote quelle que soit leur fortune se concrétise à l'été 92, pour les hommes de plus de 21 ans.

La chute de la monarchie à laquelle il a activement participé comme délégué de la commune insurrectionnelle de Paris, entraîne en effet l'élection d'une nouvelle assemblée : la Convention.

Ce sont les premières élections au suffrage universel jamais organisées au monde!

1793 :

Pour permettre au peuple, y compris aux travailleurs les plus modestes, de consacrer du temps aux affaires publiques, Robespierre fait voter -avec Marat- une rétribution civique en septembre 1793 : le décret des 40 sous.

Il défend aussi avec les montagnards les premiers projets d'éducation publique, comme un moyen de donner réellement le pouvoir.

1795 :

La question qui se pose aux thermidoriens c'est l'avenir du régime.

Le suffrage censitaire est donc rétabli : par rapport à 1790, il restreint peu le droit de vote au premier degré, mais est toutefois très sélectif au second degré (30 000 électeurs)

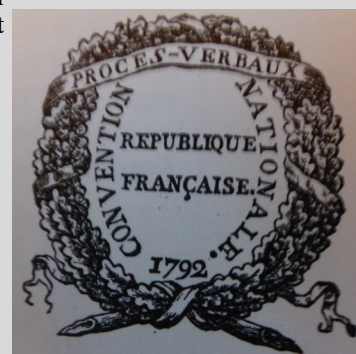
Boissy d'Anglas ne disait-il pas : « nous devons être gouvernés par les meilleurs, ce sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois ».

Le suffrage universel tel qu'on l'entend actuellement sera établi par paliers :

-1848 : de 250 000 électeurs, on passe à 9 millions

-1944 : le droit de vote est enfin accordé aux femmes

« Le suffrage universel, c'est la démocratie elle-même », disait Lamartine; la démocratie reste cependant inachevée, combien Robespierre avait raison quand il déclarait : « ce n'est pas être souverain que d'élire de temps en temps quelques représentants ».



Gérard Raux

Les personnages célèbres du 18ème siècle Les gloires de la République—mairie de Beausoleil (cf l'Incorruptible n°97)

1. Robespierre
2. Danton
3. Diderot
4. St Just
5. Rouget de Lisle
6. Toussaint Louverture
7. Marat ? Babeuf ?
8. Voltaire
9. Rousseau
10. Abbé Grégoire
11. Kellerman

Sauf erreur !



Un lecteur nous a fait parvenir cette photo du monument aux morts de la mairie du 15ème Arr. à Paris.

Peut-on y reconnaître Robespierre et Danton ?

